

# L'ECHO des Tribunaux

Journal Hebdomadaire

DE JURISPRUDENCE ET DE NOUVELLES JUDICIAIRES.

FRANÇAIS ET ANGLAIS

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ  
PAR  
La Cie de Publication "L'Echo des Tribunaux"

BUREAU :  
No 97, RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT	
Un an	\$4.00
Six mois	2.25
Trois mois	1.25

Vol I.

MONTRÉAL, SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1898.

No 3.

Secrétaire de la Rédaction :  
**J. T. R. LORANGER**

## Nos Collaborateurs.

Montréal :  
H. C. ST-PIERRE C. R.,  
Hon. P. E. LEBLANC, C. R.,  
LOMER GOUIN, M. P. P.,  
J. CRANKSHAW,  
H. J. CLORAN.

Québec : J. A. LANE.

Trois-Rivières : J. A. TESSIER.

Sherbrooke : J. E. GENEST.

Joliette : F. O. DUGAS.

Ste-Scholastique : J. B. LEDUC.

Beauharnois : J. G. LAURENDEAU.

St-Hyacinthe : A. M. BEAUPARLANT.

Sorel : A. A. BRUNEAU, M. P.

Arthabaska : J. S. DOUCET.

Kamouraska : G. J. CHAGNON.

## AVIS.

Malgré le soin apporté à la correction de nos listes d'expédition, il a pu s'y glisser quelque erreur ; les abonnés qui ne recevront pas notre journal régulièrement sont priés de nous en informer sans délai.

## A NOS LECTEURS

Il nous fait plaisir de dire que la direction de "L'Echo des Tribunaux" est satisfaite de l'accueil que le public a fait à notre journal. Des adhésions nombreuses nous arrivent de toutes parts. Nous avons rencontré dans la magistrature, les professions libérales, le commerce et la finance des sympathies vraies, des encouragements sincères. Ceci nous porte à soigner davantage notre publication, de façon à la rendre plus utile et plus agréable à nos lecteurs.

Notre intention est de consacrer plus d'espace à la reproduction et à l'analyse des jugements rendus, tant à Montréal qu'au dehors. Les derniers arrangements sont maintenant conclus avec nos correspondants dans tous les districts de la province, de façon à nous assurer l'envoi régulier des nouvelles judiciaires intéressantes, dans chaque chef-lieu.

Les noms de nos collaborateurs sont une garantie de la valeur des écrits que nous publierons et de l'intérêt que le public trouvera à les lire.

Il nous avait semblé inutile de dire que notre journal n'avait rien à démêler avec les questions politiques.

Un abonné a cru voir chez nous des tendances à favoriser un parti au détriment de l'autre. Rien n'est plus éloigné de notre pensée, rien ne serait plus contraire au but vers lequel nous tendons. Nous entendons rester complètement désintéressés des questions de parti, et à l'écart des luttes de la politique active.

Etudier la législation de notre pays, et les moyens d'améliorer les statuts qui nous régissent ; faire connaître

l'interprétation que les tribunaux donnent aux lois existantes ; étudier les questions de discipline qui peuvent intéresser les professions libérales ; être l'écho fidèle des palais de justice et des Cours d'assises ; voilà entre autres des sujets assez vastes et assez captivants pour ne pas nous laisser le loisir ni l'envie de nous mêler aux luttes mesquines du hustling.

Nos colonnes sont ouvertes à toutes les correspondances sur des sujets se rapportant à quelque article de notre programme. Nous admettons qu'on puisse différer d'opinion avec nous.

Toute polémique courtoise recevra l'hospitalité dans "L'Echo des Tribunaux". Nous exigerons toujours la signature de l'auteur au bas des écrits qui nous seront adressés, non dans l'intention de la publier si nos correspondants désirent garder l'incognito, mais pour nous permettre de prendre la responsabilité pleine et entière de ce qui paraîtra dans notre publication.

Lisez les "Causes Célèbres", que nous reproduisons à la fin de ce numéro.

## SOMMAIRE

Entendons-nous. — Carnet. — Correspondances. — Règles de Pratique, Cour de Circuit. — Les Délais Judiciaires. — Bien mérité. — Jurisprudence. — Pourquoi les avocats sont calomniés. — Pages oubliées. — Avis de faillites. — Demande d'incorporation. — Demande en séparation. — Ventes par le Shérif. — La Peine de Mort. — Causes Célèbres, suite.